

Motion n° 2

Ouverture sur la jeunesse

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ALFAPSY 2022

**Hôtel Royal Savoy
ÉVIAN-LES-BAINS (FR)**

**29 mai 2022
10h à 12h**

MOTION N° 2

Ouverture vers la Jeunesse

Réunis en Assemblée Générale de clôture des exercices 2020 et 2022, les adhérents ALFAPSY présents et représentés,

- Considérant la nature des Objets et Statuts de l'Association, déposés en 2003 et complétés par les dispositions du Règlement Intérieur
- Considérant l'évolution du mouvement ALFAPSY dans le monde francophone,
- Considérant le renversement progressif mais inquiétant des programmes de formations des jeunes praticiens du champ de la psychiatrie en faveur d'un savoir neuroscientifique et au détriment des valeurs de la clinique psychodynamique

Donnent mandat au nouveau Comité International et à son Bureau Exécutif pour procéder à la modification complémentaire du Règlement Intérieur de la façon suivante :

- Élargir la possibilité d'adhésion à de jeunes Étudiants et Résidents médecins et psychiatres, en qualité de Personnes Physiques et/ou Morales,
- Compléter ainsi le 3^e Collège d'adhérents dit Associés
- En appliquant les mêmes tarifs de cotisation annuelle que les autres adhérents,
- Avec un droit de vote limité à 1 voix par Personne (Physique ou Morale) au sein du Comité international,

En vue d'une mise en place opératoire à effet immédiat dès l'exercice 2022- 2024.

Motion n° 2 : adoptée à l'unanimité des voix des votants de l'Assemblée générale
